

Monsieur Le Ministre de la Santé
14 Avenue Duquesne
75 350 PARIS

Ramonville Saint-Agne, le 12 Février 2024

Objet : Retraite et attractivité hospitalo-universitaire (envoyé en LRAR)

Monsieur Le Ministre de la Santé,

L'engagement des hospitalo-universitaires, fonctionnaires d'État, envers leur mission et l'hôpital public reste intact malgré la perte d'attractivité de la carrière qu'il n'est plus nécessaire de démontrer et en dépit des intentions de départ volontaire et démissions qui n'ont jamais été aussi importantes comme le souligne le baromètre HU publié fin décembre 2023 par l'école de management de Normandie. Le baromètre, qui exprime le sentiment de près de 13% des corps hospitalo-universitaires titulaires, a mis en évidence les 4 facteurs les plus à même d'inciter à démissionner : les conditions de travail et la bureaucratisation qui les empêchent d'exercer leur compétence, puis les salaires et enfin les procédures de gestion des ressources humaines.

Le SHU est extrêmement préoccupé par cette situation qui est tout sauf motivante pour attirer les meilleurs vers une carrière HU et qui décourage ceux qui y sont engagés. La préoccupation est d'autant plus grande que la nécessité de formation de soignants compétents ainsi que le développement d'une recherche en santé n'ont jamais été aussi forts alors que les mesures prises par le gouvernement n'ont jamais été aussi en dessous des attentes.

Le SEGUR a complètement occulté le modèle hospitalo-universitaire ; le groupe de travail sur les carrières HU insuffisamment calibré a été abandonné, et le coup de grâce a été porté par une réforme des retraites en trompe-l'œil, bien loin des recommandations faites par la Pr Catherine Uzan. Pire, aucune mesure concrète, exceptée la timide évocation de l'éventuel passage de 11 à 10 demi-journées de travail hospitalo-universitaire hebdomadaire, n'a été annoncée en faveur de l'attractivité lors des Assises Hospitalo-Universitaires.

Le SHU dénonce le passage en force via un cavalier législatif de l'amendement visant à affilier des fonctionnaires d'État titulaires à une caisse complémentaire dédiée aux non-titulaires. Cette préconisation est inacceptable. Il y a donc urgence à supprimer cet amendement et d'intégrer les émoluments hospitaliers dans le calcul de pension du système de retraite de l'État. La possibilité de carrière complète dans le système de retraite de l'État par la validation des services auxiliaires, première mesure préconisée par le rapport du Pr Catherine Uzan, doit également être réinstaurée sans délai. L'injustice générationnelle doublée de la baisse des rémunérations, conséquences de cette mesure, doivent être corrigées au plus vite avec une grille hospitalière unique MCU-PH et PU-PH basée sur celle des PU-PH, revalorisée et augmenté de 3 échelons.

En l'absence d'ouverture de négociations dans les plus brefs délais pour restaurer massivement et réellement l'attractivité, en premier lieu la retraite, le SHU lancera une mobilisation nationale pour faire grève les 27 et 28 mai 2024 à l'occasion des examens cliniques objectifs et structurés.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Ministre de la Santé, l'assurance de ma plus haute considération.

Pr Guillaume Captier
Président



PS : ce courrier a également été envoyé le 02 février à Madame La Ministre Sylvie Retailleau et Madame La Ministre Catherine Vautrin.